

fer qu'on avoit mis à la muraille depuis deux jours pour y attacher un treillage ; il resta quelque tems suspendu sans oser se plaindre ; mais ayant enfin poussé quelques soupirs, il fut entendu & découvert ; comme on le prit d'abord pour un Voleur, les Domestiques l'alloient maltraiter, lors qu'on le reconnu pour le neveu du Cardinal &c.

Le Pere de la Demoiselle maltraita sa fille, & lui dit qu'elle n'avoit qu'à choisir le Convent où elle vouloit être enfermée le reste de ses jours : je ne sçai si elle aura fait un aussi bon choix que ce qu'on rapporte d'une Demoiselle de Paris, à laquelle ses parens ayant fait une pareille proposition, répondit que puis qu'on lui donnoit le choix du Convent, elle prioit de la mettre dans celui des Cordeliers.

III. La Republique de Venise prétendant que la Dignité de Cardinal est incompatible avec celle de Patriarche de Venise, le Senat s'assembla le 9. Juin pour proceder à l'élection d'un nouveau Patriarche, en la place de Mr. Badoera, que le Pape a nommé au Cardinalat ; les suffrages tomberent à Mr. Barbarigo, homme distingué par sa naissance, par son merite & par sa pieté. Il étoit *Primicier* de St. Marc, qui est une Dignité à peu près pareille à celle d'Evêque, puis qu'il officie avec la Mitre, la Croisse & l'Anneau, & qu'il confere la tonsure & les quatre moindres, mais non pas la Prêtrise.

*Election
d'un Pa-
triarche de
Venise.*

*Les Eccle-
siastiques
Veniens
sont exclus
du Conseil*

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que dés qu'un Noble Venitien se fait d'Eglise, il est exclus pour jamais, de l'entrée de Conseils, & de toutes les Charges de l'Etat, prétendant par là priver la Cour de Rome